

CHSCT extraordinaire du 3 novembre 2014

Motion adoptée à l'unanimité des membres du CHSCT

(Situation de Nancy Saint-Thiébaud)

Les élus et mandatés du CHSCT vous ont demandé lors de la dernière réunion de cette instance un geste fort en direction des salariés dans le cadre d'un pseudo dialogue social inexistant au sein de notre instance et nous avons quitté la séance pour ces raisons.

Quelle a été la réponse de notre direction ?

Une communication de la part du DR sur l'installation transitoire des équipes de Saint-Thiébaud au sein de l'agglomération de Nancy. Et ce avant même que l'enquête prévue dans le cadre du droit d'alerte n'ait été réalisée, ses membres réunis, les personnes concernées interrogées, un diagnostic effectué, et des préconisations proposées et partagées comme prévu par l'article l4132-3 et suivants du code du travail.

Cette tentative de décision unilatérale de répartition du personnel de Saint-Thiébaud constitue clairement un délit d'entrave au fonctionnement du CHSCT et ses missions.

Loin de rassurer le personnel, cette communication relayée par le DTD a clairement aggravé le mal-être des agents de ce site.

La situation particulière vécue à Saint-Thiébaud ne doit pas faire oublier que les conditions de travail la santé et la sécurité de l'ensemble des agents de Pole Emploi Lorraine ce sont considérablement aggravées au point d'atteindre une situation sans précédent ainsi qu'en attestent les indicateurs contenus dans les bilans sociaux et les HSCT.

En solidarité avec les agents de Saint-Thiébaud, et devant le refus de la direction à détendre le calendrier et ne pas prendre en considération la santé de l'ensemble des salariés de pôle emploi lorraine, nous ne siégerons pas ce jour.